



Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2014



Bujumbura, mars 2015

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| RAPPORT DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2014..... | 4 |
| INTRODUCTION..... | 4 |
| CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION..... | 4 |
| A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION..... | 4 |
| B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS..... | 5 |
| CHAP II. ACTIVITES REALISEES..... | 1 |
| I. BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION..... | 1 |
| 1. Investigation sur les actes soupçonnés de corruption et des infractions connexes dénoncés..... | 1 |
| 2. Activités de formation et de sensibilisation..... | 9 |
| II. LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE..... | 11 |
| III. LES ACTIONS DE PLAIDOYER..... | 12 |
| A. Campagne médiatique pour demander l'adoption de bonnes lois..... | 12 |
| 1. Plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption..... | 14 |
| Analyse critique de la mise en œuvre de l'axe « Gouvernance politique et démocratique » de la SNBGLC..... | 14 |
| 1. Organisation d'atelier et d'un diner débat pour évaluation de la SNBGLC..... | 15 |
| Suivi du processus de révision du cadre légal de lutte contre la corruption..... | 17 |
| Plaidoyer pour la mise en place du FONAC (Forum National Anticorruption)..... | 19 |
| IV. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DU LEADERSHIP AU NIVEAU LOCAL ET CENTRAL..... | 20 |
| 1. Réalisation d'une Analyse du leadership politique burundais face aux grands défis..... | 20 |
| Au Gouvernement :..... | 22 |
| Aux partis et leaders politiques :..... | 23 |
| A la société civile :..... | 23 |
| 2. Organiser une campagne médiatique pour accélérer l'adoption du cadre légal efficace anticorruption..... | 24 |
| V. DROITS DE L'HOMME..... | 27 |
| 1. Visite dans les milieux carcéraux (cachots communaux et prison centrale de Muramvya)..... | 27 |

| | |
|---|----|
| 2. Organisation d’ateliers d’échange et de validation. | 27 |
| VI. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE PARCEM | 28 |
| CONCLUSION | 28 |

RAPPORT DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2014

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2014, les activités de PARCEM ont été réalisées en référence au plan stratégique 2014-2018 de PARCEM et aux conventions signées avec les différents partenaires. C'est principalement dans le domaine de la Bonne Gouvernance et lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, l'état de droit et la culture du leadership, la promotion des droits humains et l'Education à la sante préventive.

A côté des programmes, PARCEM présente ses réalisations au niveau institutionnel où un rapport de mission d'évaluation de PARCEM de 2009 à 2013 a été présenté au mois d'avril 2014. Le présent rapport n'est qu'un résumé des autres rapports de chaque domaine, qui peuvent être consultés au Bureau.

CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

- Dénomination exacte de l'Organisation : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
- Sigle en abrégé : PARCEM
- Nom de la personne de contact : NDIKUMANA Faustin
- Fonctions : Représentant Légal
- Adresse du siège physique de l'organisation : Bujumbura, Avenue MAYUGI, N°28 1^{ère} étage

- Adresse postale : 2812 Bujumbura Burundi
- Adresse électronique : parcem@yahoo.fr
- Adresse téléphonique : +257 22 27 73 50(bureau)

+257 79 975 835 (Mobile)

- Antennes de l'Organisation à l'intérieur du pays : Au niveau des provinces Kayanza, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Rutana, Gitega, Muramvya, Bururi et Makamba
- Date de création : 18 / 03 / 2007
- Ordonnance d'agrément : O.M. n° 530/119 du 20/01/09

B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS

1. Vision du PARCEM

Une société redressée, consciente et épanouie dépourvue de tous comportements, mentalités, tares sociales qui ankylosent toute société dans sa marche vers le développement.

2. Mission du PARCEM

Façonner le citoyen burundais par un message fort et actions concrètes en le transformant en un véritable acteur du développement.

3. Objectifs de PARCEM

1° Conscientiser le citoyen burundais à changer de mentalité et l'inciter à adopter des valeurs positives.

2° Renforcer les capacités et les compétences des acteurs du développement.

3° Promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption

4° Appuyer et encadrer les acteurs du développement.

5° Mener un plaidoyer fort pour l'initiation et la mise en œuvre des meilleures réformes et choix stratégiques.

4. Atouts

a) PARCEM est un groupement d'intellectuels multidisciplinaires épris par la volonté de donner leur pierre à l'édifice d'une société épanouie

b) PARCEM a une branche constituée d'experts au sein de PARCEM CONSULTING, une société d'études économiques et sociales, de renforcement de capacités et

d'analyse en bonne gouvernance et de conseils en gestion des affaires. Son intervention est multidisciplinaire.

- c) PARCEM a une antenne agréée en Europe, basée à Londres
- d) Partenariat avec les organisations nationales et internationales

5. **Domaine d'intervention**

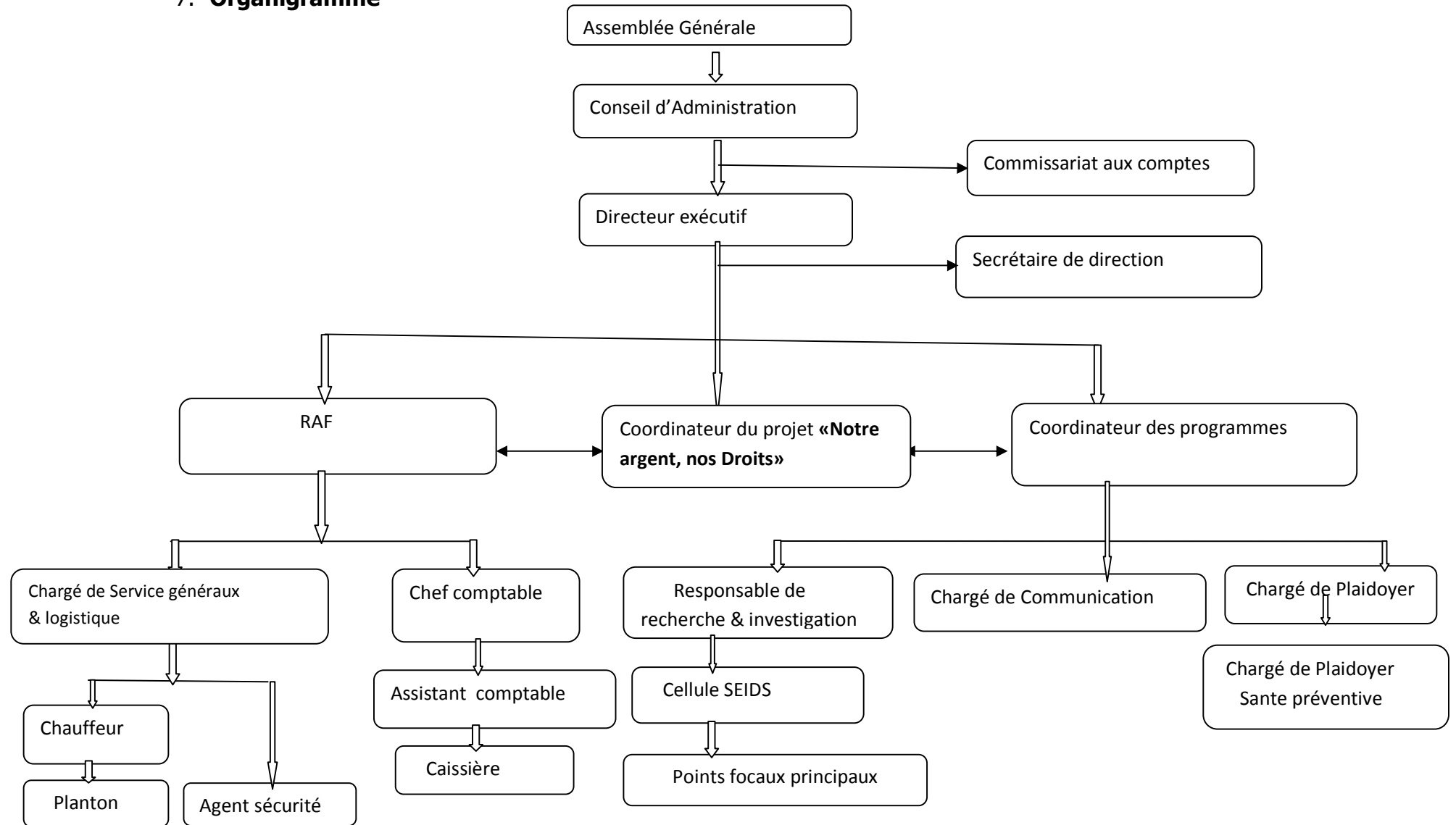
PARCEM intervient d'une manière transversale dans tous les secteurs :

- Politiques
- Economiques
- Sociaux
- Culturels

6. **Devise**

- Excellence
- Assiduité
- Intégrité

7. Organigramme



CHAP II. ACTIVITES REALISEES

Les activités réalisées se subdivisent en ces points essentiels :

I. BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Au cours de l'année 2014, dans le domaine de la Bonne Gouvernance, PARCEM a effectué des descentes d'investigation dans certaines provinces du pays suite à l'existence des cas de corruptions. Il y a eu également des activités de formation et de sensibilisation ainsi que celles de plaidoyer.

1. Investigation sur les actes soupçonnés de corruption et des infractions connexes dénoncés

Au cours de l'année, nous avons connu une fréquence des dénonciations des actes de corruption et d'autres pratiques y relatives notamment dans les secteurs de l'éducation, la santé, la justice, la police, l'administration, la distribution de l'aide, des marchés publics, des services des douanes ou des impôts et d'autres.

A travers son service de SEIDS (Service d'Ecoute, d'Investigation, de Dénonciation et de Suivi), PARCEM a alors effectué des descentes d'investigation au terme desquels elle a dégagé quelques résultats. C'était dans 10 provinces où elle dispose des points focaux. Il s'agit de MAKAMBA, BURURI (RUMONGE), RUTANA, GITEGA, KARUZI, MUYINGA, KIRUNDO, NGOZI, KAYANZA, MURAMVYA.

Dans le secteur de l'éducation

Chaque année les médias rapportent que des milliers de jeunes filles quittent l'école suite à leur grossesse. Le constat est certains enseignants exigent de l'argent et des faveurs sexuelles en échange de points. Certains directeurs d'écoles détournent les subsides, monnayent les places de redoublement et d'une manière générale ont une mauvaise gestion du patrimoine scolaire. Au niveau l'administration centrale, la corruption intervient sur le terrain des mutations, surtout quand un enseignant veut quitter le milieu rural vers le milieu urbain. Les recrutements sont aussi favorables à la propagation de la corruption dans un secteur où la demande dépasse largement l'offre. Un des exemples est un cas signalé au niveau de la Direction Communale de l'Enseignement à Vyanda où certains se lamentent d'avoir payé la somme de 500.000f pour être embauché au secteur de l'enseignement. L'autre fait remarquable

qui met en péril le système éducatif est la perception des frais par les directeurs des écoles pour des objectifs non définis et parfois inquiétants. Partant de cette affirmation, nous pouvons citer à titre d'illustration la perception illégale de certains frais scolaires au niveau des écoles (paiement de 30000Fb/personne pour la construction d'une salle polyvalente : Lycée Communal Urbain de RANGO, perception de 1000FB/élève pour le déplacement du directeur, 4000FB/élève pour la construction des écoles fondamentales, etc. dans la zone KIRIBA de la commune GIHETA). Le directeur du Lycée de la paix de MARUMANE en province Muramvya a été accusé de faire payer 12500F /trimestre de minerval alors qu'en réalité un élève du Collège doit payer 2000F par trimestre. Notons en passant qu'après notre intervention cette situation a pu être corrigée. Il n'y a plus de lamentations de la part des parents ou des élèves.

Un autre exemple est le collège communal de Gisuriro, où à la fin des examens du deuxième trimestre, il s'est fait remarquer que certains examens ont été volés. Il s'agissait des cours de Mathématiques 9^e et 10^e; Physique 10^e; Histoire 8^e, 9^e et 10^e; Géographie 9^e et 10^e; Biologie 9^e et l'Anglais 10^e. Lors de nos enquêtes, il s'est fait remarquer que plusieurs individus étaient impliqués. Les responsables du système éducatif en province de Rutana nous a affirmé que le dossier attire l'attention de tous les partenaires et responsables.

Au niveau de l'enseignement supérieur, PARCEM s'est penchée sur un dossier d'un malentendu entre la direction de l'Institut Universitaire des Sciences de la Santé et de Développement Communautaire (IUSSDC) et les étudiants de cette institution sur base de la décision rectorale n°002/2013 portant fixation des frais académiques pour l'année académique 2012-2013. Les étudiants accusent la Direction de violer les prescrits des articles 45 et 46 du décret n°100/50 du 20/2/2013 portant organisation des établissements d'enseignement supérieur et/ou universitaire privés qui stipulent que le montant des frais d'inscription, de scolarité, de stages et des travaux de fin d'études (mémoires) doit être rendu public par affichage et la modification du montant doit être rendue public par affichage un semestre avant le début des inscriptions de l'Année Académique suivante. Ces modifications sont notifiées au Ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions.

Or, dans sa note adressée aux étudiants en date du 04/11/2013, le Directeur Administratif et Financier demande aux étudiants de la deuxième année de payer les frais de stage en raison de 34000F par mois. Dans cette décision précitée, le Recteur précise que les frais de stages s'élèvent à cent soixante-dix mille francs burundais (170000Fbu) pour les stages de troisième année, soit pour une période de 5 mois (5*34000F). Or, dans le contrat avec l'Hôpital qui va encadrer les stagiaires, il est précisé en son article 2 que la durée de stages des étudiants de la 3^e année est de 3 mois ce qui est incompatible avec la somme exigée (170000Fbu).

A la suite de ces incompréhensions, les étudiants qui ont tenté de demander des explications se sont vus renvoyés pour une durée d'un an à deux ans.

A l'Université du Burundi, il a été des grèves répétitives dues à la nouvelle réforme de l'octroi de la bourse des étudiants. C'est une grève qui a duré environ deux mois et qui a dû faire intervenir toutes les autorités à haut niveau avec une perte énorme du budget. Signalons qu'à ce dossier PARCEM a été appelée à maintes reprises pour une éventuelle contribution allant dans le sens du dénouement de la question. Sur le même domaine, des inquiétudes sur l'Université Polytechnique de Gitega ont été soulevées du fait que tous ceux qui cherchent des documents administratifs à la commune ou à la paroisse doivent obligatoirement payer 500F pour le compte de cette université privée. La question est de savoir sur quel statut réel fonctionne cette institution (public ou privé).

Le secteur de la gouvernance locale

Au chapitre de la gouvernance communale, plusieurs dossiers ont été relevés dans plusieurs secteurs dans les différentes communes visitées. En effet, au cours de notre entretien avec les points focaux de Gitega, nous avons appris que le marché central de la commune Gitega a été construit en partie par la Banque Mondiale et la commune fait savoir que la deuxième partie sera construite à base des contributions des citoyens, commerçants, bienfaiteurs et la commune. Ici la population s'inquiète du fait que l'administration projette leur imposer de payer le reste du budget pour l'autre partie. La question est de savoir le contenu de la convention signée entre la Banque Mondiale et la commune Gitega sur la construction de ce marché. A ces inquiétudes nous avons approché le Commissaire régional de la Brigade Spéciale Anticorruption à Gitega et nous affirme avoir déjà pris en mains la question.

L'autre inquiétude soulevée est liée aux irrégularités sur l'octroi des stands au marché de Gitega à savoir:

- ✓ Inégalité dans l'octroi des places au nouveau marché de Gitega. Certaines personnes ont bénéficié des places construites alors que les autres ont été obligées de construire en tôles.
- ✓ une mauvaise répartition des places au sein du marché (exemple : deux personnes sur une même place).
- ✓ Une augmentation insensée des places à louer au marché de Gitega. Le prix à passer de 4000Fb à 15000Fb pour les places non construites et à 25000Fb pour les maisons construites ;
- ✓ Corruption dans l'octroi des places au marché de Gitega ;

En commune de Makebuko, tel que présenté par les points focaux de Gitega, il importe de faire un suivi sur l'exploitation des mines de la zone MURENDA, colline RUTANGANYIKA afin qu'il puisse être bénéfique à la commune (mines qui sont exploitées en clandestinité ; la commune ne perçoit aucun impôt ; Un montant de 100Fb/kg de mines exploitées qui est donné au chef de colline sous forme de corruption). Signalons également que notre descente a coïncidé avec celle du commissaire de la BSAC sur les collines où se parlent de tels cas surtout dans les collines de Nyarusange et Makebuko.

L'autre préoccupation est la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption dans la perception des recettes communales (utilisation d'une quittance par plusieurs contribuables, les percepteurs qui délèguent leur pouvoir de perception aux autres personnes non reconnues par la commune, les taux de taxation élevés qui ne sont pas appropriés à la population, les taxes perçues sur les petits marchés villageois qui n'arrivent pas en totalité sur les comptes de la commune, etc.).

En commune Muyinga, une question qui a fait grandement écho est le dossier Administrateur de Muyinga. Sur ce dossier, le conseil communal avait pris la décision de destituer l'Administrateur de Muyinga en la personne d'Evelyne IZOBIRIZA l'accusant de malversation et d'autres infractions y relatives. Toutefois, la décision du conseil communal a été annulée par le Ministre de l'Intérieur sur base du rapport de l'inspection des finances communales qui a branché l'Administrateur. La situation est ainsi au moment où le comptable communal a été destitué par l'Administrateur ce qui déstabilise d'avantage le fonctionnement normal de la Commune. Signalons que notre point focal sur place suit de près l'évolution du dossier.

La province de Muyinga est une Province où les fraudes sont devenues monnaies courantes d'autant plus qu'elle fait frontière avec la Tanzanie. Parmi les dossiers dénoncés à Muyinga, figure la construction du stade de Muyinga.

Les citoyens se lamentent que les travaux n'avancent pas et qu'ils ne sont pas informés de l'état des lieux alors qu'ils sont parmi les contribuables. A ce dossier, le conseiller principal du Gouverneur que nous avons approché tranquillise la population que les travaux devraient se terminer avant le mois de Novembre de cette année.

A Kirundo, les différents dossiers tels que relevés par les enquêtés étaient entre autres le dossier du sucre, le dossier Osiris lanceolata(Umuyi), la justice qui est ligotée et les violences faites aux femmes et aux enfants qui persistent. En effet, le constat fait à Kirundo est que presque dans tout le Nord le sucre de la SOSUMO est presque inexistant en faveur du sucre en provenance du Rwanda ce qui provoque une mévente à la SOSUMO.

Le cas du dossier Osiris lanceolata(Umuvyi) qui est une plante qui devrait être protégée tel que prescrit dans le code forestier en vigueur est plutôt en voie de disparition si les précautions nécessaires ne sont pas mises en place.

Signalons à toutes fins utiles qu'il y'aurait certains hommes politiques qui voulaient faire une justice parallèle mais que les citoyens courageux en collaboration avec l'administration de la province se sont levés et dire non et maintenant cette pratique va en decrescendo.

A Ngozi comme dans d'autres localités visitées, quelques dossiers ont été observés à savoir :

- ✓ La sécurité du marché central de Ngozi ;
- ✓ L'engagement des employés dans les services de l'État sans critères visibles et objectifs ;
- ✓ La complicité des policiers dans la commercialisation des boissons prohibées (ikibarbe) ;
- ✓ La triangulation dans la délibération des procès à la base (Abashingantahe, abakenyererugamba et les imbonerakure), d'où le phénomène de l'immixtion dans la justice;
- ✓ Le dossier des coltan qui traverse la frontière Rwando-burundaise pendant la nuit pour échapper au fisc ;
- ✓ La surfacturation des tarifs de la Regideso.

Dans la Commune de Kayanza, comme à Ngozi, la question du sucre SOSUMO demeure problématique ce qui implique la franche collaboration entre les institutions publiques de lutte contre la corruption et la société civile. Partant, elle invite les points focaux de PARCEM à visiter régulièrement la police anticorruption pour une franche collaboration.

Dans la suite des activités, nous avons participé à la séance de distribution des places au marché Moderne de Kayanza d'autant plus que partout les magouilles dans ce genre d'activité se font parler d'elles. En un mot, nous avons trouvé qu'à Kayanza l'administration a essayé de faire tout pour que cette activité se fasse dans la transparence totale. En effet, l'Administrateur a procédé à la distribution des places et des stands en présence de tous les bénéficiaires et sur des listes préétablies par les commerçants eux-mêmes.

Depuis l'année passée, un dossier de gouvernance dans la commune Burambi de la province de Bururi nous a préoccupés beaucoup. Il s'agit, en effet, de la propriété foncière de la famille BASEKANIMBEREKA située sur la colline Rutwenziqui avait été occupée par les déplacés pendant la crise qui a secoué notre pays.

Actuellement, la paix est retrouvée et la partie de la population a regagné les collines natales. Toutefois, le Chef de la zone Mariza de cette commune, usant de son influence, avait spolié une partie de cette propriété malgré les ordres lui intimés par ses supérieurs de puis la commune jusqu'au niveau de la Province pour rétablir la famille dans ses droits. Après de multiples actions de plaidoyer que nous avons entrepris à la Province, au ministère de l'Intérieur et celui de la bonne gouvernance, voilà enfin que vient d'être arrêté par le parquet de Bururi.

Les autres secteurs

Outre le secteur de l'éducation et celui de la gouvernance communale en général, d'autres secteurs publics comme la santé, la justice, la police, les marchés publics, les services des douanes ou des impôts sont perçus comme la cible de l'existence de pratiques de corruption ou de malversations économiques selon les dénonciations reçues et les enquêtes faites.

Un dossier de mauvaise gestion du patrimoine de l'IGEEBU se fait parler de lui. En effet, la Directrice de l'IGEEBU est accusée d'une mauvaise utilisation du charroi de l'IGEEBU. Ainsi, au lieu d'utiliser les propres équipements automobiles de l'institution, la directrice de l'IGEEBU préfère louer ses propres véhicules, ce qui pourrait être considéré comme prise illégal d'intérêt. Le Commissaire régional de la Brigade Spéciale Anticorruption à Gitega nous a signifié preuve à l'appui que cette question fait objet des enquêtes en cours et se réjouit de notre implication parce que dit-il ce dossier implique la synergie de tous ce qui lutte contre la corruption et ses infractions connexes.

En effet, au cours de cette année, environ 300 lauréats ont été recrutés au mois de janvier 2014 dans toutes les catégories du personnel soignant au Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le SIDA. Des soupçons selon lesquels les critères de promotion n'ont pas été respectés ont circulé. A notre passage les listes des recrues étaient affichées au Ministère mais ne mentionnent aucun détail sur les critères de recrutement.

Un dossier en rapport avec les catadiope (autocollant) a fait écho entre les propriétaires de véhicules bénéficiant de carte de contrôle technique et les services de l'OTRACO. Ce dernier exigeait à ces véhicules d'acheter obligatoirement ces autocollants à l'OTRACO sans se baser sur aucune loi.

De plus, il est à acheter sur place à l'OTRACO à un service privé n'appartenant pas à l'OTRACO et à un prix très élevé par rapport à celui du marché.

Autre pratique non habituelle, PARCEM a reçu un dossier d'une Organisation dénommée Agrozootechnie Contact Services(ACOS) sise à Ruyigi/Quartier Sanzu à la première rue en bas des locaux d'ACTION AID /RUYIGI sur la route Ruyigi-Cankuzo à gauche et au Bureau de Bujumbura sis au Chaussé du peuple Murundi, Immeuble UCAR II au Réz de Chaussé Bureau n°6. (Tel. 79643354) qui laisse transparaître des inquiétudes si l'on tient compte de ses exigences dans le recrutement de son personnel à travers le Dossier d'Avis de recrutement émis. Partant, la grande inquiétude se laisse voir à la dernière page de ce dossier d'Avis de recrutement où on exige aux candidats postulants, en plus du dossier individuel, un bordereau de versement des frais dits du dossier de douze mille cinq cent franc(12500F) non remboursable au compte n°209-0098149-58 ouvert à la BCB au Nom Agrozootechnie Contact Services(ACOS). Et le comble, il y a des candidats qui continuent de les payer. Or, il s'est fait remarquer que ce compte est d'une personne répondant au nom de NIYONZIMA Oscar (Tel. 79 830 754). Plusieurs interrogations alors se posent : quelle est l'utilité de cet argent ? Pourquoi la confusion d'un compte d'une société à une tierce personne ?

Dans le secteur des marchés publics, PARCEM s'est beaucoup penchée sur la situation du Fonds National d'Investissement Communal(FONIC). En effet, selon les informations dont dispose PARCEM, FONIC a souvent violé les procédures de passation et l'exécution des marchés publics au cours des années 2010,2011 et 2012. Il a ainsi occasionné un préjudice au trésor public. Ainsi, selon le rapport définitif de l'Inspection Générale de l'Etat sur le contrôle des marchés publics passés par le FONIC, quelques constats sont à dégagés : il s'agit d'un montant de 271.774.765 Fbu qui doit être remboursée car il n'est ni justifié, ni disponible dans les caisses ainsi que la pratique du morcellement des marchés publics pour échapper à l'appel d'offre ouvert et à l'autorisation des organes habilités. Ce qui constitue la violation flagrante du code des marchés publics en vigueur. On évoquerait également, certaines sociétés contractantes qui risquent d'être qualifiées de fictives car elles ne sont pas connues aux adresses indiquées, elles n'existent que de nom. (Exemples SBS, NGONI, CPTI).

Dans le secteur de la télécommunication, le Gouvernement du Burundi à octroyé une licence à une nouvelle société VIETTEL pour établir et exploiter un réseau de télécommunication avec des avantages surtout fiscaux que PARCEM qualifie d'abusifs. Notons que plus de 90% des exemptions de taxes et d'impôts divers le sont pour toute la vie du projet, ensuite on va quelques fois jusqu'à accorder des exemptions de paiement de TVA. Ce qui conduira la société à travailler avec les facilités qui élimineront toute forme de concurrence avec les autres.

Constatant cela, PARCEM doute sur la performance de ces entreprises qui pour s'implanter exigent des avantages fiscaux exagérés allant à déstabiliser la capacité budgétaire des pays récipiendaires avec un manque de transparence dans l'étude du dossier ce qui fait transparaître une odeur de corruption. C'est ainsi qu'il a animé un point de presse auquel il est recommandé au Gouvernement de surseoir à la mise en application du décret n° 100/294 du 24 Décembre 2013 portant avantages du code des investissements à la société VIETTEL et ainsi travailler dans la transparence pour ne pas emprunter une fausse route en cette matière.

Au niveau du secteur de la justice, nous avons fait des investigations dans la province de Muramvya et la situation carcérale n'est pas du tout au bon fixe. En effet, nous avons trouvé quelques anomalies notamment :

- La surpopulation dans différents cachots de Muramvya reste inquiétante;
- Les cachots des communes Mbuye, Bukeye et Kiganda sont soit inappropriés, pas d'hygiène, pas de toilettes, hommes et femmes logent ensemble,... ! (exemple qui a été cité est la maison de détention de Bukeye où les prisonniers sont enfermés dans un endroit qui, hier, était destiné à un four panifiable.)
- A Mbuye, les prisonniers sont casés dans des endroits où devraient être logés les chiens du colonisateur du temps de la colonisation.
- Question des motos en commune Kiganda ;
 - les conducteurs sans permis de conduire, mauvais chargement, les corruptions à l'endroit de la police ;
 - les conducteurs des motos qui ont de permis dont ils ne sont pas titulaires.

Ici, la population en général et les points focaux de PARCEM en particulier saluent les efforts du nouveau commissaire provincial à réprimer l'attitude des conducteurs des taxis motos et des véhicules de transports qui tentent de corrompre les policiers.

- Les revenus de l'extraction du moellon, du sable et la réserve de la Kibira. Sur ce point, PARCEM estime que l'exploitation rationnelle du moellon et du sable dans les différents milieux de la Province de Muramvya pourrait relever l'économie.
- L'autre question qui a été soulevée par les enquêtés concerne la REGIDESO. Il y'aurait une pratique d'exiger aux nouveaux abonnés une somme variant entre 50000 et 100000F dite des frais techniques pour l'installation des compteurs en dehors des frais officiels.

✓ Au niveau du secteur de la justice, une pratique dite « INDERUZO » se fait toujours parler d'elle malgré que le ministère de la justice a disponibilisé des motos pour le déplacement des juges. L'exécution des jugements rendus pose aussi problème dans certains cas mais aussi certains procès qui présentent des irrégularités (un seul procès qui peut avoir plusieurs numéros.)

✓ L'autre point relevé est la place de la commune Muramvya qui occupe la dernière place dans les autres communes de la province sur l'évaluation des performances avec une moyenne de 21%.

2. Activités de formation et de sensibilisation

➔ Sur le suivi budgétaire

En date du 26 juin 2014 au Centre pastorale de Rumonge, PARCEM a organisé un atelier de sensibilisation des citoyens et des élus locaux de la commune Rumonge en province de Bururi. Le thème de sensibilisation est le suivi budgétaire. L'atelier a vu la participation des autorités administratives, policières, militaires, élus collinaires, des responsables des partis politiques, des commerçants, les agents de l'OBR, des pêcheurs, les syndicats, des confessions religieuses et les membres des organisations de la société civile ouvrant dans la commune.



Équipe formée sur le suivi budgétaire en commune Rumonge

Le même jour, les participants ont élu démocratiquement quinze personnes qui constituent un comité consultatif citoyen (CCC). L'impact que cela a fait est que les participants ensemble avec l'administrateur, ont relevé les défis dans la gestion budgétaire ; des anomalies ont été révélées et l'Administrateur a pris des engagements pour les corriger. Ex. L'administrateur n'a jamais déclaré ses biens comme l'exige la loi anticorruption et il a promis de le faire ; l'administration est accusée de manque de transparence dans les services publiques et dans l'affectation du budget. L'administrateur a promis d'inviter le comité de PARCEM dans les prochaines réunions de planification.

La même année, le 27 juin 2014 au même endroit, PARCEM a organisé une formation à l'endroit des membres du comité consultatif citoyen. Ce dernier est composé de 15 personnes venant de différentes organisations de la société civile. C'est un comité qui fait ses constats et tient des réunions pour analyse, ensuite pour les partager avec les administratifs pour amélioration.

L'impact que cela a eu est des personnes des organisations différentes décident de travailler en commun, de mener des investigations ensemble, de rencontrer les autorités locales ensemble.

➔ **Sensibilisation sur le changement et évolution de mentalité pour un décollage économique.**

Il s'agit d'une sensibilisation au moyen d'une conférence ouvert au public sur le thème: « *Changement et Evolution des mentalités ainsi qu'un leadership fort, comme préalables pour le décollage économique d'un pays*».

Les conférences ont été organisées en provinces de Rutana, Gitega et Ngozi les participants ont été des catégories différentes : les responsables administratifs et policiers de la Province à tous les niveaux, les chefs de service, les responsables des partis politiques, les représentants de la société civile, les confessions religieuses, les médias, les commerçants et autres.



Dans ces conférences, le constat a été que l'effectif des participants dépassait toujours celui qui était invité. Les participants restaient très intéressés par les questions de gouvernances car ils détectaient chaque fois ce qui manque pour le développement de leur province. Les différents rapports de ces conférences publiques peuvent être consultés pour de plus amples explications.

II. LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE

PARCEM s'est engagée à faire le suivi budgétaire. Comme dans les années antérieures, en 2014, elle a lancé des études d'évaluation des activités de l'Etat en particulier sur les questions de transparence et de participation dans le processus budgétaire. A ce sujet, deux études ont été faites :

1° Analyse sur la transparence budgétaire au Burundi

2° Analyse sur le travail de l'Agence de Promotion des Investissements (API).

L'analyse a porté essentiellement sur les effets des avantages du code d'investissement accordés aux investisseurs (chiffre d'affaire, emplois). Elle a touché également le manque à gagner lié aux exonérations accordées.

L'analyse de la transparence et de participation dans le processus budgétaire permet aux citoyens d'évaluer l'efficacité des services de l'Etat et ainsi, comme dans toute démocratie, de participer à la vie publique.

Selon Monsieur NIHANGAZA Charles, le consultant qui a réalisé les deux études, la transparence budgétaire est l'un des piliers de la gouvernance. Il est nécessaire de vérifier l'état de la transparence et de la participation afin de proposer des voies d'assurer un suivi budgétaire efficace. Le Gouvernement et les communes ont aussi besoin de connaître les forces et les faiblesses des mécanismes qu'ils ont mis sur pied.

L'étude sur la transparence budgétaire a été réalisée sur base de plusieurs documents législatifs et réglementaires, les documents publiés par les organisations internationales. Pour compléter les données sur la perception de la transparence budgétaire, une enquête a été réalisée sur plusieurs responsables des services du ministère des finances, du parlement, de la Cour des comptes les administrateurs communaux.

Le Budget de l'Etat ou d'une administration décentralisée est un Indicateur fondamental de ce que l'Etat ou l'administration décentralisée se propose de faire et les objectifs qu'il s'est fixés. C'est donc l'expression privilégiée de la politique mise en œuvre par le Gouvernement ou l'administration décentralisée par rapport à la gestion des affaires publiques.

Le Budget est aussi un état prévisionnel de ressources intérieures et extérieures ainsi que des dépenses pour une année.

III. LES ACTIONS DE PLAIDOYER

A. Campagne médiatique pour demander l'adoption de bonnes lois.

1. Production et diffusion des spots radio

En vue d'éveiller la conscience des dirigeants et des dirigés, PARCEM diffusé des spots à travers quatre stations de radio : Radio Nationale, Radio Publique Africaine, Radio Bonesha FM et Radio Isanganiro pendant cinq jours et chaque fois trois fois par jour sur chacune des radios. Le thème était « la Bonne gouvernance, la corruption dans le secteur de l'éducation scolaire et les lois efficaces ». Ce thème a été choisi parce qu'il correspond avec la rentrée scolaire. C'est pour cela que la diffusion a commencé le 15 septembre 2014, jour de la rentrée scolaire.

2. Publications dans le journal IWACU

Quatre articles ont été publiés sur différentes thématiques en rapport avec la corruption dans l'objectif d'insister sur la nécessité de bonnes lois :

- La situation socio-économique est alarmante (publié le 12 sept 2014)
- La politique de tolérance zéro à la corruption : un échec (publié le 26 sept 2014)
- Un sous-sol riche, des caisses de l'Etat vides (publié le 26 sept 2014)
- Burundi Musongati Mining : Une bénédiction pour le Burundi ? (publié le 10 oct 2014)

L'intégralité des articles se trouve en annexe au présent rapport.

3. Les Conférences de presse

Dans le but de faire connaître les conséquences de la corruption, PARCEM a organisé une conférence de presse sur la corruption dans le secteur minier. Toutes les radios publiques et privées étaient invitées. PARCEM a pu montrer comment le Burundi a un sous-sol qui est riche mais que les caisses de l'Etat n'en profitent pas. PARCEM a fait remarquer que le secteur minier représente aujourd'hui 1% du PIB alors qu'il est appelé à fournir 30% du Budget National.

A l'anniversaire de 4 ans de déclaration de la « tolérance zéro des actes de corruption » par le Chef de l'Etat le 26 aout 2010, PARCEM a organisé une conférence de presse avec pour objectif de montrer que la situation s'est plutôt dégradée en matière de corruption. Les mécanismes de lutte contre la corruption n'étant pas améliorés, la grande corruption et l'enrichissement illicite restant impunies jusqu'aujourd'hui, la tolérance zéro n'a été qu'un vain mot. La conférence de presse a été suivie par une émission à la Radio RSF BONESHA FM sur le même thème. Les invités étaient le Représentant de PARCEM et un cadre député du parti au pouvoir.

4. Les émissions radio

En dates du 27, 28,29 et 30, deux émissions en langue maternelle et en français produites par PARCEM ont été diffusées sur la station de radio BONESHA FM. C'était sur le rendement et les relations fonctionnelles entre les institutions de lutte contre la corruption et les infractions connexes.

Il a été une occasion pour les auditeurs de comprendre les difficultés et les blocages occasionnés par la loi actuelle de lutte contre la corruption. Les invités aux émissions étaient un représentant du Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, un représentant de PARCEM et un consultant.

5. Multiplication des dépliants

Dans les stratégies de plaidoyer, il y a aussi la distribution des dépliants. C'est pourquoi, PARCEM a multiplié les dépliants à distribuer à chaque occasion de réunion importante. Il s'agit des dépliants en couleurs qui contiennent les lacunes de la loi anticorruption et les modifications souhaitées. C'est une façon de convaincre et d'influencer toute personne qui lira le dépliant. Les dépliants ont aussi servi lors du foire d'exposition du 03 au 05 septembre 2014 organisé par le partenaire Projet OSCAR/UE où PARCEM a fait confectionner d'autres outils de sensibilisation comme banderoles et affiche (avec rool up).

1. Plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption.

Cette activité est la plus importante car la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption (SNBGLC) est un document de référence nationale et renferme tous les sujets de plaidoyer de PARCEM.

Durant la période de juin – septembre 2014, nous nous sommes arrêtés sur trois aspects importants:

- Analyse critique de la mise en œuvre de la SNBGLC sous de l'axe « Gouvernance politique et démocratique ».
- Suivi du processus de révision du cadre légal de lutte contre la corruption
- Suivi de la mise en place du FONAC (Forum National Anticorruption)

Analyse critique de la mise en œuvre de l'axe « Gouvernance politique et démocratique » de la SNBGLC

Au niveau du Gouvernement, des rapports officiels d'évaluation de la mise en œuvre de la SNBGLC sont produits, le dernier l'a été en juin 2014 pour évaluer l'exercice 2013.

Mais PARCEM, en tant que Société Civile a besoin de faire son analyse constructive. C'est pourquoi elle a inscrit dans son plan stratégique et opérationnel, le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption pour donner des contributions au rapport du Gouvernement. En vue d'être plus pratique et logique, PARCEM a procédé par axe. Comme elle l'a fait pour l'axe « lutte contre la corruption » lors de l'atelier du 21 mai 2014 (voir le récent rapport), PARCEM a privilégié cette fois-ci l'évaluation de l'axe « gouvernance politique et démocratique ».

Selon la SNBGLC, l'axe « Amélioration de la Gouvernance politique et Démocratique » est constituée de trois parties dont les élections, les Institutions politiques et l'Etat de droit. Les priorités de cet axe ont été déterminées et sont notamment :

- ✓ Réviser le cadre légal régissant les élections ;
- ✓ Garantir le libre fonctionnement des partis politiques ;
- ✓ Favoriser la libre participation des citoyens au processus électoral ;
- ✓ Renforcer les capacités du Gouvernement en réalisant un audit de la structure de coordination et de suivi de l'action gouvernementale ;

- ✓ Renforcer les capacités du parlement en particulier dans l'élaboration des propositions de loi et dans le control de l'action gouvernementale ;
- ✓ Améliorer le leadership politique, Mettre en place la Haute Cours de Justice ;
- ✓ Professionnaliser la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- ✓ Renforcer l'indépendance de la Justice (Organisant les assises de la Justice et en mettant en œuvre leurs recommandations, la mise en œuvre par le Conseil supérieur de la Magistrature de ses missions légalement lui reconnues) ;
- ✓ Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la Justice, etc.

Ce travail a nécessité un consultant qui a produit un document d'analyse critique de la mise en œuvre de l'axe « Gouvernance politique et démocratique ».

Le consultant Siméon BARUMWETE, est un professeur d'Universités publics et privés au Burundi, Docteur en Science Politique. Il a analysé prioritairement les éléments ci hauts cités qui sont considérés comme prioritaires par la SNBGLC. Il a permis de constater les actions qui ont été réalisées et d'autres qui ne le sont pas encore. Ce document d'analyse a été une base de discussion qui a suivi en atelier.

1. Organisation d'atelieret d'un diner débat pour évaluation de la SNBGLC

Comme il l'a fait pour le 1^{er} atelier sur l'axe « Lutte contre la corruption » au mois de mai 2014, PARCEM a organisé un 2^{ème} atelier d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la corruption. C'était le 23 septembre 2014 au Restaurant Hibiscus.

L'objectif de l'atelier était d'échanger et de débattre sur la mise en œuvre de l'axe « Gouvernance politique et démocratique » pour dégager des recommandations à l'autorité qui décide.

Les invités ont répondu présents à l'atelier. Toutes les catégories visées ont été représentées : Un représentant de la 1^{ère} vice-présidence, un représentant du Sénat, du Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, du Ministère de la Justice et garde des sceaux, Ministère des finances, Ministère de l'Intérieur, les partis politiques, un représentant de l'Ambassade des Etats Unis au Burundi, le secteur privé, le représentant de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), un représentant de la CNIDH (Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme), les organisations de la société civiles dont les organisations des Jeunes, des femmes, les confessions religieuses et les journalistes.

Le taux de participation a été très satisfaisant car sur 50 personnes invitées, 46 ont répondu à l'invitation ans l'atelier.

L'exposé du consultant a essentiellement porté sur :

- Les élections,
- Les institutions politiques,
- L'Etat de droit,
- Le pouvoir judiciaire,
- La police,
- Les droits de l'Homme,
- La société civile
- La presse.

Il a signalé que dans chaque domaine, le Gouvernement du Burundi a enregistré des résultats mais les faiblesses subsistent et des améliorations sont encore nécessaires pour mériter d'être classé parmi les pays africains où règnent réellement la bonne gouvernance politique et démocratique.

Les efforts du Gouvernement sont à focaliser, d'un côté, sur le renforcement de l'Etat de droit notamment au niveau du respect des droits de l'homme et, de l'autre, sur l'amélioration des relations apaisées et détendues avec les médias, la société civile et les partis politiques. En effet, c'est grâce aux bonnes relations entre tous les acteurs sociaux et politiques qu'un climat de confiance et de dialogue pourrait être ancré dans la société burundaise et ainsi amener tous les acteurs à prendre des décisions participatives.

Lors des échanges, plusieurs questions ont été posées notamment celle liée au financement des partis politiques, indépendance de la magistrature, la haute cour de justice qui n'est pas encore en place alors qu'il est institué par la Constitution, les acteurs politiques selon la feuille de route, l'usage d'un bulletin unique lors des élections pour la population à majorité analphabète, les journalistes qui n'auront pas le droit de publier des informations, la crédibilité du Forum des partis politiques du moment que certains partis politiques d'oppositions sont écartés ? Le rôle de la jeunesse burundaise dans tout ce qui se fait aujourd'hui. Est-elle vraiment conscientisée à son rôle aujourd'hui ?

De l'avis du consultant et des participants, le financement des partis politiques n'est pas la préoccupation du pouvoir actuel surtout que le parti au pouvoir ne souffre pas de ce problème. Pour l'indépendance de la justice, il a été constaté que les Etats Généraux de la Justice ont été tenus à Gitega il y a une année. L'objectif était de mettre en place des mécanismes permettant l'effectivité de l'indépendance de la Magistrature.

Les participants ont malheureusement déploré le fait que même le rapport des recommandations n'est pas jusqu'ici validé et publié. Il avait été recommandé notamment la mise sur pied de la Haute Cour de justice, de reconsidérer le rang protocolaire du président de la Cour Suprême qui doit être le 4^{ème} après l'exécutif (Président de la République) et le judiciaire (Président de l'Assemblée Nationale et Président du Sénat). Il y avait eu recommandation que le Président de la Cour Suprême soit élu par le parlement parmi les 3 magistrats élus par leurs pairs. Il aurait un mandat de 6ans plus que celui du Président de la République. Pour la Haute Cour de Justice, un représentant du Ministère de la Justice a informé qu'une commission chargée d'étudier la mise en place de la Haute Cour de Justice a été mise sur pied et qu'elle a déposé son rapport.

Au niveau politique, il a été constaté qu'il n'y a pas de démocratie interne au sein des partis politiques, toutes les décisions sont prises par un petit groupe dominant sans avis des membres. Il a été aussi constaté des menaces des jeunes affiliés au parti au pouvoir qui font des menaces à l'endroit des citoyens des autres partis politiques, le manque d'exclusivité au niveau politique.

Au terme des échanges, certaines recommandations ont été émises :

- Aux partis politiques, encourager une démocratie interne au sein des partis politiques. Il y a des puissants qui ne laissent pas s'exprimer les membres de leurs partis ;
- A la Société civile, faire une synergie forte pour réclamer le rapport des Etats Généraux de la Justice qui étaient considérés comme début du processus de l'Indépendance de la Justice.
- Au Gouvernement,
 - Résoudre enfin le problème de l'indépendance de la justice burundaise.
 - Rendre public le rapport des recommandations des Etats Généraux de la Justice
 - Trouver une stratégie d'évaluer les partis politiques
 - Organiser un renforcement des capacités des parlementaires

Suivi du processus de révision du cadre légal de lutte contre la corruption

Dans le cadre de mise œuvre de la SNBGLC, PARCEM fait un plaidoyer pour la révision du cadre légal anticorruption depuis 2011 avec l'appui de NED. PARCEM suit donc de près le processus et y participe très activement.

Beaucoup d'ateliers ont été organisés pour identifier les lacunes, contradictions et incohérences de la loi actuelle anticorruption. Le dernier était celui du 09 décembre 2012 au Royal Palace, un atelier national dont le lancement a été fait par le Président de la République.

Au mois de février 2013, à l'inspiration des recommandations de l'atelier de décembre 2012, le Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation a élaboré « un document d'orientation politique et technique en vue de la mise en œuvre du programme de réforme du cadre légal de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes ».

Dans la période du rapport (juin – septembre 2014) PARCEM a continué de profiter de toutes les opportunités qu'offre le Gouvernement (Réunions, Retraites, Travaux en commission, etc.) pour faire passer les propositions d'amélioration du cadre légal de lutte contre la corruption. L'espace de plaidoyer la plus importante qu'a connu PARCEM a été « les Comités Techniques de Travail » créés à la suite de l'évaluation de la Banque Mondiale dans le cadre de CPIA (Country Policy and InstitutionalAssessment).

Les propositions qui ont passé sont notamment :

- La révision de la loi anticorruption
- Adopter une loi sur l'accès à l'information publique
- Adopter une loi sur la protection des dénonciateurs et des témoins
- Elaborer une loi sur le régime des incompatibilités
- Elaborer une loi sur la déclaration des patrimoines
- Elaborer un manuel de procédure sur la déclaration des biens
- Rendre public le rapport sur les exonérations fiscales
- Adhérer à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)
- Permettre le maximum de critiques enrichissant le projet de loi budgétaire avant son dépôt à l'Assemblée Nationale

Au niveau de PARCEM, et en plus de ces éléments, nous avons identifié (sur un dépliant) les dispositions de la loi anticorruption qui devraient être modifiées. En profitant d'un Groupe Technique de Travail (dont PARCEM est membre) mis sur pied à la suite des deux retraites gouvernementales en rapport avec les indicateurs d'évaluation CPIA de la Banque Mondiale. Tous les éléments cités font partie de la Matrice de suivi CPIA et du plan d'action 2014 du Gouvernement.

Dans le but d'avoir de nouveaux éléments à proposer lors de la retraite gouvernementale qui a été organisé pour concrétiser la révision du cadre légal de lutte contre la corruption en validant le document technique y relatif, PARCEM a fait faire Etude analytique d'évaluation du rendement et des rapports fonctionnels entre les institutions de lutte contre la corruption (la Brigade Spéciale anticorruption, le parquet près la cour anticorruption, la cour suprême, Cour des comptes, Inspection Générale de l'Etat).

Cette analyse qui a été réalisé par Monsieur NYANZIRA Simon consultant, a fait aussi l'état des lieux des dossiers de corruption. Les recommandations ont aidé dans ladite retraite.

Plaidoyer pour la mise en place du FONAC (Forum National Anticorruption)

Parmi les activités prioritaires de la SNBGLC, il y aussi la mise sur pied d'un Forum National Anticorruption (FONAC) qui a pour objectif de renforcer le partenariat entre le Gouvernement, la Société Civile et le Secteur privé dans la lutte contre la corruption.

Pour avoir fait plusieurs correspondances, interventions lors des réunions regroupant les représentants du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers en faveur du FONAC, suite aux réactions d'autres intervenants, le Gouvernement a finalement commencé le processus de mise en place du Forum.

Pa Décision Ministérielle N° 214/CAB/285/2014 du 11 Juin 2014 portant nomination des membres d'une Commission Technique Mixte chargée de réfléchir sur le processus de mise en place d'un Forum National Anti-corruption (FONAC), le Ministère Bonne Gouvernance assure la Présidence tandis que PARCEM assure la vice-présidence de ladite commission

La commission est composée de 14 membres dont 6 du Gouvernement, 3 de la société civile (PARCEM, OLUCOME & ABUCO), 3 du secteur privé, 1 de la CTB et 1 du PNUD.

Il y a eu plusieurs réunions, PARCEM comme modérateur. La commission vient donc de sortir un rapport à transmettre au Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation.

IV. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DU LEADERSHIP AU NIVEAU LOCAL ET CENTRAL

1. Réalisation d'une Analyse du leadership politique burundais face aux grands défis.

PARCEM est partie du fait que le Burundi a un PIB de 300USD/Habitant alors que la moyenne subsaharienne est de 600USD/Habitant. Son taux de croissance de 4% est faible par rapport à d'autres pays qui ont connu la guerre mais qui ont 11%. Là où le bât blesse, le pays s'est doté d'instruments qui devraient lui permettre de décoller : Vision 2025, Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC), PNSA, Politique Nationale d'Investissement Agricole (PNIA), Stratégie de l'environnement et très récemment Stratégie Minière.

En voulant savoir ce qui manque pour que le Pays avance, PARCEM pense qu'il faut chercher dans la qualité et les capacités du leadership politique burundais.

PARCEM a donc recruté un consultant avec l'objectif de faire un état des lieux bien analysé du leadership politique burundais (qualité, capacités, comportement et tares) ainsi que des éventuelles conséquences.

De l'avis du consultant Professeur MuntunutwiweSalathiel, l'histoire a déjà montré que les Etats considérés comme étant développés sont les produits des actions des leaders dotés soit de compétences et de qualités remarquables, soit entourés par de conseillers compétents et motivés par l'amélioration de la situation des citoyens. Il donne l'exemple de la construction de l'Union européenne comme l'œuvre de leaders visionnaires.

La gouvernance des Etats africains en général et burundais en particulier met en évidence la problématique de leadership politique. En effet, il est juste de poser la question de savoir pourquoi les Etats africains ne décollent-ils pas ou plutôt ne sont-ils pas bien gouvernés ne fût-ce qu'à travers le respect et la protection des droits de l'homme. Ce hiatus ne s'explique ni par le manque d'acteurs politiques et administratifs qualifiés ni par l'absence de ressources tant économiques que financières. L'Afrique et le Burundi sont dotés de ressources minimales pour assurer sa croissance économique, institutionnelle et politique. Mais la question est de savoir pourquoi cette situation frappe-t-elle le Burundi depuis la période postcoloniale ? Pourquoi les lueurs d'espoir s'estompent aussi rapidement qu'elles sont apparues ?

Pour répondre à ces questions, il a d'abord expliqué les concepts de leadership et de leadership politique. En même temps, il a démontré les théories liées aux concepts de leadership et il passa à l'analyse de l'état des lieux. Son analyse aboutit à ce que le leadership politique se construit dans un contexte historico-politique particulier et ce dernier exerce une influence profonde sur les hommes et leurs cultures politiques, productrices de mentalités de sujétion et de corruption¹.

1. Organisation d'un atelier d'échange et de consultation



Sur base d'un travail du consultant sur « l'analyse de l'état des lieux du leadership politique burundais face aux principaux défis du pays », PARCEM a organisé un atelier pour relever les grands défis ainsi que les stratégies d'y faire face. C'est atelier a eu lieu le 15 janvier 2015 à Ego Hôtel.

Intervention de Mr RWASA Agathon, leader du FNL

Le débat était franc et sincère, dirigé par Prof. Jean Salathiel Muntunutiwe comme consultant et Prof. Siméon Barumwete, comme modérateur tous, experts politologues et éminents professeurs de l'Université du Burundi. C'est un atelier qui a vu le profil varié des participants à savoir les partis politiques, institutions publiques (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat,...) Organisations de la Société Civile, Confessions religieuses, organisations des jeunes, Médias, Secteur privé, partenaires du Burundi, et la CENI. En tout, ils étaient 87 participants qui ont suivi l'atelier jusqu'à sa clôture.

¹Blundo G. et Olivier de Sardan J.P., "Sémiologie populaire de la corruption", *Politique africaine*, n°98,



Parmi eux les grandes personnalités comme l'ancien Vice-Président de la République BAMVUNGINYUMVIRA Frédéric, le leader charismatique de FNL, Agathon RWASA, Monseigneur NGOYAGOYE Evariste, Archevêque du Diocèse de Bujumbura, et d'autres.

A l'issu des échanges, les recommandations ont été dégagées :

Au Gouvernement :

- Appuyer la politique de formation en matière de leadership ;
- Eviter une gestion néo-patrimoniale afin de renforcer la communauté et l'économie nationales;
- Développer et inculquer l'esprit de l'éthique de responsabilité à tous les leaders politiques
- Avoir l'habitude de prouver les affirmations car les écrits restent et les paroles s'envolent ;
- Un appui solide des autorités à la politique de formation en matière de leadership ;
- Eviter une gestion néo-patrimoniale afin de renforcer la communauté nationale ;
- Développer et inculquer l'esprit de l'éthique de responsabilité à tous les leaders politiques;

- Sanctionner tous les coupables de la violation de l'éthique de la responsable afin d'éviter la reproduction des anciennes pratiques ;
- Introduire des cours de leadership dans les écoles primaires, secondaires et universitaires pour les jeunes dirigeants: le développement de ces caractéristiques de leadership débute tôt dans la vie d'un individu;
- Adopter une communication politique objective afin d'éviter la prolifération des rumeurs et le mensonge (la publication des rapports d'enquête)

Aux partis et leaders politiques :

- Favoriser les pratiques du leadership dans les organisations politiques afin d'inculquer les principes du leadership aux futurs dirigeants;
- La publication obligatoire de leurs programmes politiques pour les partis politiques;
- Avoir l'habitude de prouver les affirmations car les écrits restent et les paroles s'envolent ;
- Formation continue et obligatoire des leaders politiques en matière de leadership afin d'inculquer les nouvelles compétences en la matière ;
- Avoir un esprit ouvert pour le changement des mentalités des citoyens;
- Savoir stimuler les personnes en prêchant par l'exemple ;
- Adopter une attitude de proximité affective avec les citoyens
- Présenter des projets de société manifestant la vision nationale de chaque parti politique;
- Adopter une communication politique objective afin d'éviter la prolifération des rumeurs et le mensonge;

A la société civile :

- Organiser souvent des séances de sensibilisation au leadership ;
- Organiser des programmes radiodiffusés portant principalement sur les caractéristiques d'un leader et ses fonctions.
- Dénoncer les cas de déficit de leadership
- Adopter une communication objective afin d'éviter la prolifération des rumeurs

2. Organiser une campagne médiatique pour accélérer l'adoption du cadre légal efficace anticorruption.

L'adoption du cadre légal est un processus qui a été recommandé par la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption en 2011 mais qui suit un rythme très lent. PARCEM continue le plaidoyer à travers les sorties médiatiques :

➔ Organisation des points de presse sur la corruption et le leadership

5 points de presse ont été organisés pour inciter les dirigeants, la population et les partenaires à constater une urgence de mettre en place un cadre légal révisé et efficace dans la lutte contre la corruption et les infractions connexes :

- ✚ 15/12/2014 : Point de presse sur l'échec dans la mise en application du Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2^{ème} génération (CSLP II).
- ✚ 09/12/2014 : Point de presse sur l'échec du Gouvernement dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques avec les conséquences que cela comporte au niveau de la vie.
- ✚ 18/11/2014 : Point de presse sur le Rapport d'exécution budgétaire 2014, 3^{ème} trimestre. Le manque de transparence reste un problème sérieux. Les exonérations par exemple étaient à plus de 80 milliards alors que la loi des finances les limite à 18 milliards de francs burundais.
- ✚ 04/11/2014 : Point de presse sur les rapports du FMI et de la Banque Mondiale. Selon le 1^{er} rapport de suivi de la situation économique et financière du Burundi dernièrement produit par la Banque Mondiale indique que si le Burundi garde le rythme de croissance actuelle, en 2025 il restera un pays très pauvre avec un PIB/hab de moins de 300\$USD/hab alors que d'autres pays africains sont en train de décoller.
- ✚ 24/10/2014 : Point de presse pour dénoncer le manque de transparence et le non-respect de la gestion de la chose publique dans l'achat de l'avion présidentiel et des voitures blindées.

➔ **Des spots et émissions de sensibilisation sur le leadership et les grands défis du pays**

Dans le même objectif de diffuser les raisons d'accélérer la révision du cadre légal de lutte contre la corruption, PARCEM a animé des émissions et diffusé un spot. Tout cela a été diffusé en langue maternelle, le Kirundi.

- 09/11/2014 : Emission « Utereraiki ? » « quelle est ta contribution ? » à la RPA. L'objet de l'émission était axé sur le Rapport du FMI et de la Banque Mondiale sur le Burundi. PARCEM expliquait les raisons de la pauvreté chronique du Burundi.
- Le 20/12/2014 : Emission « Abaduserukira » « ceux qui nous représentent » à la RPA. Le thème était sur le déficit des capacités institutionnelles et de leadership, le déficit des capacités des ministères sectoriels à cadrer leur besoins avec les difficultés à s'assurer une planification cohérente et de définir les priorités. Cela a été confirmé par le rapport de suivi des engagements des conférences de Genève et sectorielles pour le financement de la mise application du CSLP2, publié par le Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination des Aides (CNCA).
- Le 04/01/2015: Emission Kabizi à la RPA sur le leadership politique et les défis principaux du Pays ;

Ces émissions sont très populaires et laissent le temps aux auditeurs de tous horizons pour qu'ils s'expriment sur le sujet.

- Le 20/01/2015 : Un Spot d'éducation de 149 secondes sur leadership a été produit et diffusé sur trois Stations de Radio les plus écoutées (ISANGANIRO, RPA, BONESHA). Le thème était le leadership politique et les défis à relever. Le message du spot était centré sur les responsables des partis politiques qui n'osent pas présenter leurs programmes et solutions aux défis du pays de façon concrète. Ils échappent même aux médias qui provoquent de tels débats. Le message énumérait aussi les principaux défis qui devraient être débattus par les Responsables de partis politiques candidats aux élections de 2015.

Le spot a eu beaucoup de succès de manière à ce que certaines radios ont contacté PARCEM pour le féliciter et exprimer leur souhait de travailler ensemble sur le sujet.

3. Plaidoyer dans les réunions de haut niveau des décideurs.

Dans sa stratégie de plaidoyer, PARCEM continue de profiter des opportunités qui s'offrent pour défendre certains changements.

- ➡ Retraite Gouvernementale sur le Cadre Légal de lutte contre la corruption.

Du 16 au 17 octobre 2014 au chef-lieu de la Province de Gitega, PARCEM a participé dans une retraite gouvernementale dont l'objet principal était de valider un document technique d'orientation dans la révision du cadre légal de lutte contre la corruption. La mission de PARCEM dans cette retraite, c'était de veiller à ce que les points de plaidoyer ci-après soient maintenus dans le document final après la retraite.

Il s'agit de :

- La révision de la loi anticorruption
 - Adopter une loi sur l'accès à l'information publique
 - Adopter une loi sur la protection des dénonciateurs et des témoins
 - Elaborer une loi sur le régime des incompatibilités
 - Elaborer une loi sur la déclaration des patrimoines
 - Elaborer un manuel de procédure sur la déclaration des biens
 - Rendre public le rapport sur les exonérations fiscales
 - Adhérer à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)
 - Permettre le maximum de critiques enrichissant le projet de loi budgétaire avant son dépôt à l'Assemblée Nationale.
- ➡ Comité Technique de Travail « Transparence, Responsabilité et lutte contre la corruption »

Le comité est composé de 11 personnes dont les représentants des institutions publiques de contrôle et de lutte contre la corruption, la 2^{ème} Vice-Présidence de la République et la Société civile représentée par PARCEM.

Le travail de plaidoyer de PARCEM continue jusqu'aujourd'hui au sein de ce comité travaille régulièrement sur les stratégies d'amélioration des indicateurs d'évaluation de la Banque Mondiale CPIA (Country Policy and Institutional Assessment).

V. DROITS DE L'HOMME

Dans ce domaine, PARCEM a fait le monitoring des droits de l'homme ainsi que de la situation carcérale. Deux rapports semestriels ont été produits. En plus PARCEM a pris la province de Muamvya comme pilote dans le suivi et plaidoyer pour le respect des procédures d'arrestation légale.

Pour cette dernière activité, deux principales activités ont été réalisées :

1. Visite dans les milieux carcéraux (cachots communaux et prison centrale de Muramvya).

Outre la visite qui a été faite dans la prison centrale de Muramvya par les points focaux de PARCEM en vue d'évaluer le respect des procédures légales d'arrestation et des conditions d'incarcération, une activité similaire a été réalisée par les mêmes représentants dans les différents cachots des cinq communes de la même province les 06 et 07 mars 2014. Le constat est amer : une cellule de la prison de Muramvya qui devrait abriter 10 détenus au maximum compte un effectif oscillant entre 28 et 65 détenus. Cette situation a fait l'objet de débat et d'échange entre les responsables de ces établissements et les responsables administratifs, judiciaires et policiers lors des ateliers du 31/10/2013 et du 25/03/2014. Les rapports relatifs ces activités peuvent être consultés.

2. Organisation d'ateliers d'échange et de validation.

Chaque fois qu'un rapport faisant état de la situation des arrestations illégales et les conditions d'emprisonnement anormales, deux ateliers ont été organisés à l'intention des parties prenantes notamment les responsables administratifs, policiers, autorités judiciaires et les points focaux de PARCEM à Muramvya.

A côté du souhait d'échanger sur le rapport, l'objet des ateliers est aussi le renforcement des capacités sur le respect des procédures légales d'arrestation et le suivi de la situation carcérale. Ces ateliers ont été l'occasion pour PARCEM de confronter les idées des différents intervenants en la matière afin d'arrêter les stratégies qui permettront d'atteindre le désengorgement voulu.

Vers la fin de l'année, en novembre 2014, PARCEM a organisé une autre visite pour évaluer les améliorations du respect des procédures d'arrestations. Le constat a été qu'une amélioration a été enregistrée au niveau des effectifs carcéraux mais que les conditions de détentions demeurent toujours invivables. Lors de la visite des cachots et des tribunaux de résidence, l'équipe des points focaux devaient mener une enquête sur la collaboration entre la police judiciaire, le parquet et les tribunaux.

Les résultats de cette enquête ont été soumis aux débats entre les responsables administratifs, judiciaires et policiers lors de l'atelier du 18/11/2014 et ceux de ces établissements. Le rapport de ces visites se trouve en annexe. Les autorités administratives et policières de Muramvya sont impressionnés par la méthodologie d'effectuer des visites non avisées, surprises car les OPJ et les administrateurs n'ont pas le temps de s'ajuster.

VI. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE PARCEM

Dans la vie de l'organisation, un travail très important a été organisé à savoir l'« Evaluation institutionnelle et opérationnelle de PARCEM, exercice 2009-2013 ». Le rapport a donc été présenté le 07 /03/2014. C'est un travail qui nous a montré les points forts et les points faibles. Cela était complété par le rapport d'audit, exercice 2013 dont les recommandations devaient être mises en œuvre au cours de l'année 2014. Beaucoup de points faibles ont été corrigés.

A titre d'exemple, dans le but de mettre sur pied un système de maintenance et de sécurité des matériels, outils ou données informatiques en signant un contrat de fidélité avec une maison informatique, un disque dur externe (bac up) pour la sécurisation des données a été installé.

Les réunions statutaires ont été organisées dans les délais suivant les procédures normales.

CONCLUSION

L'année 2014 a été une année spéciale car, c'était la seule année où en plus des programmes prévus, il y a avait des recommandations de la mission d'évaluation de l'organisation, exercice 2009-2013 qui renforcerait celles des audits. On devait donc absolument en tenir compte.

Une autre particularité était qu'à partir du 1 e janvier 2014, PARCEM mettait en application son plan stratégique 2014-2018, ce qui n'était pas avant. Les activités ont été réalisées comme elles étaient prévues suivant la convention de chaque partenaire.
